

## CIVIS : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois



➤ Créé en avril 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. Il est mis en oeuvre par les missions locales et PAIO qui doivent accompagner en cinq ans, 800 000 jeunes vers l'emploi durable.

➤ Au 31 août 2008, 588 973 jeunes ont intégré le programme CIVIS depuis le début du dispositif en avril 2005.

328 882 jeunes sont sortis du dispositif dont 132 409 vers l'emploi durable (tout emploi, à l'exclusion d'un CAE ou CAV d'une durée prévue ou réelle d'au moins six mois) soit 40 %.

265 667 jeunes étaient toujours suivis en août. 69 566 d'entre eux ont travaillé au cours du mois et 20 891 jeunes ont eu accès à une formation.

➤ La DARES a publié au mois de juillet 2008, sa dernière étude sur le CIVIS. Cette recherche permet d'évaluer les parcours d'insertion professionnelle des jeunes dix huit mois après leur entrée dans le dispositif.

L'analyse des parcours permet de distinguer trois sous-populations. Pour 47% des jeunes ayant commencé un CIVIS avant le 30 juin 2006, l'insertion professionnelle est difficile, et ce, malgré une forte mobilisation des formations durant leur parcours d'accompagnement sur 18 mois. Dans 28% des cas, le bilan du dispositif est encourageant, même s'il ne débouche que rarement sur un emploi durable dans les 18 mois : les jeunes ont accumulé une expérience professionnelle importante pendant leur CIVIS, et 41% d'entre eux occupent un emploi non durable à leur sortie du dispositif. Enfin, 25% des jeunes en CIVIS ont eu des parcours d'insertion professionnelle réussis, avec de fréquentes périodes d'emploi et de nombreuses sorties vers l'emploi durable.

▶ [Le contrat d'insertion dans la vie sociale : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois \(DARES juillet 2008\)](#)

▶ [Les derniers chiffres du CIVIS sur le site www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)